

# ÂNES

## Le suivi de la propriété

Il est impératif que le changement de propriétaire soit signalé lors de chaque transaction d'un équidé → ceci donne lieu gratuitement à l'édition d'une **carte d'immatriculation** (attestation de présomption de propriété). Des sanctions peuvent être prises (amendes) si la carte d'immatriculation n'est pas à jour.

La procédure dépend directement du document que vous possédez, sachant que la présentation de ces documents dépend de la date d'immatriculation de l'équidé.

### a) Certificats d'origine sans suivi de la propriété (équidés immatriculés avant 1988)

Vous ne possédez pas de carte d'immatriculation à votre nom → dans ce cas vous devez nous adresser les documents suivants afin que nous procédions à l'édition et à l'envoi de la **carte d'Immatriculation à votre nom** :

- Photocopie du certificat d'origine
- Attestation de vente
- Une déclaration sur l'honneur de propriété, le cas échéant.

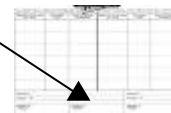
à : Les Haras Nationaux  
Direction de la Filière - SIRE  
BP 3  
19 231 Arnac Pompadour cedex

### b) Certificats d'origine avec suivi de la propriété (équidés immatriculés entre 1988 et début 1999)

Dans ce cas, la carte d'immatriculation est intégrée dans le certificat d'origine de l'équidé. Vous devez **vérifier** que la partie **changement de propriétaire** est correctement **remplie** puis envoyer les documents suivants :

- L'original du certificat d'origine
- Une déclaration sur l'honneur de propriété ou une attestation de vente.

à : Les Haras Nationaux  
Direction de la Filière - SIRE  
BP 3  
19 231 Arnac Pompadour cedex



Nous vous renverrons le Certificat d'Origine après mise à jour. Une carte d'immatriculation sera éditée à votre nom uniquement si toutes les cases sont complètes.

### c) Certificats d'origine et carte d'immatriculation détachable (à partir de 1999)

Vous êtes en possession d'un document de ce type avec deux parties :

- Carte d'immatriculation détachable
- Certificat d'origine



A chaque changement de propriété, vous devez remplir le **verso de la carte d'immatriculation** qui doit être **signée par l'acheteur et le vendeur** puis le nouveau propriétaire doit adresser cette carte à :

Les Haras Nationaux  
Direction de la Filière - SIRE  
BP 3  
19 231 Arnac Pompadour cedex



**Un nouvelle carte d'immatriculation sera éditée.**